Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2016) **Heft:** 2114

Artikel: Lutter contre le "dumping" salarial est un corollaire de la libre circulation

: les organisations patronales mettent en danger le consensus social

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023380

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Lutter contre le «dumping» salarial est un corollaire de la libre circulation

Les organisations patronales mettent en danger le consensus social

Jean-Daniel Delley - 25 février 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/28994

Les organisations patronales refusent catégoriquement un renforcement des mesures visant à lutter contre le dumping salarial. Un aveuglement qui risque de mettre en péril la libre circulation des travailleurs.

Pour mettre en œuvre l'initiative contre l'immigration de masse, le Conseil fédéral a décidé d'agir dans trois directions: introduire une clause de sauvegarde qui doit permettre, avec ou sans l'aval de Bruxelles, de limiter l'immigration en provenance de l'Union européenne; encourager la disponibilité de la main-d'œuvre indigène; renforcer les mesures d'accompagnement adoptées en 2004 pour protéger les travailleurs locaux contre la sous-enchère salariale et garantir aux travailleurs détachés les conditions de travail usuelles en vigueur en Suisse.

Parmi les raisons évoqués par les partisans de l'initiative, le dumping salarial figure en bonne place. C'est donc à juste titre que le Conseil fédéral, après bien des hésitations, s'est prononcé pour un renforcement des mesures d'accompagnement.

En décembre dernier, il a demandé aux partenaires sociaux de trouver dans les trois mois un terrain d'entente. Pour rappel, une même tentative de renforcement avait échoué avant la votation du 9 février 2014 à cause de l'opposition des organisations patronales. Aujourd'hui, même si l'annonce officielle n'en a pas encore été faite, l'échec paraît acquis, le patronat refusant toujours d'entrer en matière, à l'exception des patrons genevois et vaudois.

Dès lors, c'est au Conseil fédéral de décider par voie d'ordonnance; les dispositions transitoires du nouvel article 121a de la Constitution l'y autorisent. On pense en particulier à l'assouplissement des conditions qui président à la déclaration de force obligatoire et à l'extension des conventions collectives et à une protection particulière des salariés âgés.

Mais des dispositions plus sévères restent lettre morte si le contrôle de leur respect n'est pas effectué de manière efficace. Or les contrôles restent encore trop lacunaires. Si en 2014 Genève a vérifié la situation de 30% de tous les salariés contrôlés en Suisse, Zurich s'est contenté d'un maigre 3%.

Pour une fois, il n'y a pas à se gausser d'une Genferei. Dès

cette année, le canton du bout du lac disposera de 48 postes d'inspectrice ou inspecteur – un pour 10'000 salariés. L'Etat, le patronat et les syndicats se sont mis d'accord sur une formule de contrôle paritaire des entreprises conventionnées, l'Office cantonal de l'inspection et des relations de travail (Ocirt) se chargeant des secteurs dépourvus de conventions collectives.

La ville de Genève n'est pas en reste. Dans ses appels d'offre, elle prévoit la limitation drastique de la sous-traitance en cascade – un procédé qui favorise les abus – et précise la responsabilité des entreprises choisies quant au respect des conditions de travail, sous peine d'amendes jusqu'à 10% du montant du contrat.

Chaque semaine ou presque des abus sont découverts, souvent par les syndicats: des loyers scandaleusement élevés pour reprendre aux ouvriers une partie des salaires conformes aux usages; des salaires insuffisants sur un chantier des CFF, pour ne citer que des exemples récents.

Des mesures d'accompagnement et des contrôles renforcés ne constituent donc pas les tracasseries bureaucratiques supplémentaires que dénoncent les organisations patronales helvétiques. Pas plus qu'elles ne représentent un danger pour l'économie, comme le proclame l'UDC.

Le respect des règles communes par toutes les entreprises garantit une concurrence loyale. Une garantie à laquelle les défenseurs patentés de l'économie de marché ne semblent pas tous très attachés.

Un ethnologue à l'affût des banquiers

A propos des financiers, la société devrait nuancer son opinion, estime le chercheur

Yvette Jaggi - 24 février 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/28986

Qui sont les occupants de ces «cockpits of capitalism» auxquels l'ethnologue Stefan Leins consacre sa thèse? Qui sont les banquiers d'aujourd'hui sur la place financière de Zurich?

Ces personnages n'ont plus rien de commun avec les fameux gnomes dénoncés il y a une cinquantaine d'années pour avoir méchamment attaqué la livre sterling, ajoutant à leur allure de comptables et de guichetiers tristounets un comportement de plus en plus agressif et cupide.

Dans les années 1990, les banques suisses se tournent vers les activités d'investissement, à l'image des américaines Goldman Sachs ou Morgan Stanley.

Les gérants de fortune drainent vers la Suisse les millions d'une clientèle privée soucieuse de mettre à l'abri des biens plus ou moins bien acquis.

Un <u>nouveau style</u> de banquier

s'impose: extraverti, narcissique, animé par le goût du risque et par l'appât du gain. Désormais, sur des marchés devenus virtuels, qui fonctionnent à la nanoseconde et aux algorithmes, domine la figure du *trader* stressé mais performant. Dans le calme des salles de contrôle, personne ne gesticule cependant que, accrochés à leurs téléphones et à leurs écrans individuels, les opérateurs s'agitent et bondissent au rythme des cours des monnaies, des valeurs et des produits.

Griserie, pouvoir et questionnements

Au long des deux années qu'il a passées en immersion dans une grande banque de Zurich dont il ne révèle pas le nom, Stefan Leins a pu observer de l'intérieur les hommes et les rares femmes qui peuplent les bureaux de cadres et de traders.

Les millions virtuellement brassés leur procurent des moments de vertige et surtout l'exaltant sentiment de détenir un réel pouvoir, à la mesure des masses d'argent invisibles qu'ils déplacent d'un compte ou d'une position à l'autre. Nulle surprise si tous n'ont pas la solidité voulue pour résister à tant de griserie.

Au quotidien, les banquiers respectent des codes vestimentaires et cultivent des comportements par lesquels ils se reconnaissent: souliers luisants à plus de 300 francs la paire, complet-cravate foncé, montre de luxe dont le prix correspond non seulement à la position dans l'organigramme mais aussi dans une hiérarchie particulière aux métiers de la banque. Y figurent très haut les chers traders et les conseillers à la clientèle privée, qu'ils privilégient aux relations commerciales et institutionnelles.

Il ne faut pas croire que tous les employés ni surtout tous les cadres des établissements financiers poursuivent leur carrière sans s'interroger sur le sens et la finalité de leur